

# Règlement de la « Souille Briarde 2019 »

## 1. L'ÉPREUVE

La « Souille Briarde » est une course nature, à obstacles, à destination du grand public (à partir de 16 ans) où il faut courir, grimper, ramper, sauter, dans la boue, l'eau sur 10 kilomètres. Le parcours est jalonné de 28 obstacles. L'épreuve est organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Coulommiers, association à but non lucratif, loi 1901, ayant son siège social au Centre d'incendie et de secours Route de Rebais 77120 Coulommiers.

Tout participant prenant part à cette épreuve, déclare accepter le présent règlement. Il s'engage à respecter, sans réserve, toutes ses dispositions. La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est l'organisateur.

## 2. PARTICIPATION

Tous les participants devront obligatoirement remplir les conditions suivantes pour concourir à la Souille briarde : • Avoir plus de 16 ans

- Remplir une autorisation parentale pour les mineurs
- Avoir lu et signé la décharge de responsabilité
- Avoir accepté ce règlement
- Être à jour de sa participation financière
- Pour participer à la vague No-Limit, présenter un certificat médical de non contre-indication à course d'obstacles.

## 3. CATÉGORIE

Étant donné que l'épreuve est sans chronométrage il n'est pas défini de catégorie. La course est ouverte aux femmes et hommes de plus de 16 ans à la date de l'épreuve.

## 4. PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site de l'organisation.

*Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. L'organisation vérifiera tout ou partie, des passages ainsi réalisés. Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ayant abandonné, doivent le signaler au poste de secours, ravitaillement ou signaleur le plus proche. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.*

Tout participant surpris en sens inverse du circuit sera immédiatement mis hors course.

Le participant est seul responsable de son parcours, il engage son entière et unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier, y compris lors des franchissements d'obstacles et des passages en

eau, s'il n'a pas respecté les règles élémentaires de sécurité ou les consignes spécifiques placées à proximité ou annoncées par le ou les bénévoles. Le participant n'a aucune obligation de franchir un obstacle, si celui-ci dépasse ses capacités il doit le contourner. Chaque obstacle est contournable. Tout participant doit également être en capacité de ramper, patauger, nager, sauter, varapper, passer des obstacles. La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité. Dans ce cas, des messages seront annoncés par le biais de la sonorisation générale ou du site Internet.

Comme en 2018, une vague « No Limit » est créée avec comme objectif de réaliser le maximum de boucle possible entre 10h00 et 15h00 et ce sans aucune notion de chronomètre. Les participants à ce challenge peuvent gérer leur temps de course comme ils l'entendent. Un certificat de non contre-indication à la course d'obstacles (voir certificat type sur notre site) est obligatoire. Des contrôles intermédiaires seront mis en place en différents points du parcours. Les participants à ce challenge ne pourront sortir du parcours qu'après la ligne d'arrivée et repasser la ligne de départ pour reprendre leur course. Chaque passage sur la ligne d'arrivée et de départ sera comptabilisé. A 15h00, les commissaires de course arrêteront les participants « NoLimit » sur l'agrès en aval le plus proche. En cas d'égalité sur nombre de boucle, les concurrents seront départagés en fonction du plus grand nombre d'agrès réalisé sur le dernier tour puis le premier arrivée sur le dernier agrès.

## 5. ENGAGEMENTS

Les engagements, tout comme le paiement, s'effectuent uniquement sur internet.

Les inscriptions pourront se faire à titre individuel ou par équipe de 8 minimum en bénéficiant d'un tarif de groupe (28 euros).

La confirmation de votre inscription se fera par e-mail (pour toute inscription effectuée au moins 48h avant la date de l'événement) et la liste des participants sera également visible sur Internet.

Le montant de l'inscription comprend : l'accès à la course, le ravitaillement sur deux points du parcours, l'accès aux vestiaires et aux douches et un cadeau pour chaque participant.

Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer le bien-être des concurrents, l'organisation limite le nombre de places à 2019 participants, en considérant que chaque vague n'excèdera pas 85 personnes. Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre des participants jusqu'à la date de la manifestation.

## 6. BRACELETS DE COURSE

Afin de faciliter l'identification, chaque concurrent devra porter obligatoirement, de façon très visible, le bracelet qui sera fourni par l'organisation.

## 7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents, se dérouleront dès le samedi 28 septembre de 15 à 18 heures au gymnase du parc des sports (dans le parc des capucins) et le dimanche 29 septembre à partir de 8h30.

Les participants se présenteront au contrôle au moins 45 minutes avant leur départ de course avec une pièce d'identité et en contrepartie, l'organisation remettra à chaque participant un dossard de course.

Aucun participant ne sera accepté s'il ne remplit pas les conditions obligatoires d'inscription avant le départ de la course.

## 8. MATÉRIEL

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels personnels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien et de leur garde. L'organisateur ne saurait être responsable de toute perte, vol ou dégradation de ces matériels.

Il est formellement déconseillé de porter de bijoux (boucles d'oreille, bracelets, colliers, bagues etc...) susceptibles de générer des blessures graves.

Le port des gants est vivement recommandé.

Il est conseillé de venir avec un bas « long » et un tee-shirt manches longues. Le déguisement est possible mais il ne doit pas en aucun cas présenter un risque quelconque pour qui que ce soit et notamment présenter un risque de strangulation (Tour de cou, écharpe,...)

## 9. ZONE DE DEPART

L'accès au sas de départ se fait par vague, 15 minutes avant le départ par la porte d'entrée au sas zone d'échauffement, sous contrôle d'un membre de l'organisation.

Tout participant prenant le départ, sans avoir franchi le contrôle du sas d'échauffement, sera considéré comme non partant.

#### **10. HORAIRES DE DEPART**

Les horaires officiels de départ pour l'ensemble des épreuves seront communiqués aux participants par affichage au secrétariat et annonces micro.

#### **11. AIDE EXTERIEURE**

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

#### **12. RAVITAILLEMENT**

Le ravitaillement liquide (non alcoolisé) et solide, est autorisé sur le parcours, en plus des stands de ravitaillement officiels mis en place par l'organisation. Les ravitaillements sont prévus uniquement pour les concurrents faisant la course.

#### **13. REMBOURSEMENT – REMPLACEMENT**

Aucun remboursement ne sera accepté ; un transfert vers un autre participant sera possible jusqu'à 21 jours avant la course, la personne qui souhaite effectuer le transfert, pourra le faire elle-même, via la modification de son inscription.

#### **14. MODIFICATION – ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Épreuve ou de reporter la manifestation. Aucun remboursement ne pourra être accordé.

#### **15. ASSURANCES**

Assurance responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Souille Briarde. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers, est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande. Assurance individuelle accident : Tous les participants à

la Souille Briarde peuvent souscrire dès à présent lors de l'inscription, par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur bracelet, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément.

Domage matériel: L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (Vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, et ce, même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

#### **16. RECLAMATIONS**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve, ou les comportements des autres concurrents, doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de soixante (60) minutes après son arrivée.

L'organisateur règlera le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par l'organisateur.

#### **17. DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à la «Souille Briarde», chaque participant autorise expressément l'amicale des Sapeurs- Pompiers de Coulommiers, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire gracieusement son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la «Souille Briarde» en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support physique et numérique, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour (internet, affichage, flyers,...), et pour une durée de 5 ans.

#### **18. CNIL**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants. Les destinataires des données sont l'organisateur et les partenaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Coulommiers : 1, avenue Victor Hugo 77120 Coulommiers. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

#### **19. BONNE CONDUITE DES PARTICIPANTS**

##### **Sécurité**

Le participant s'engage à respecter avant, pendant et après sa course les consignes et directives, notamment de sécurité, susceptibles de lui être délivrées, par voie d'affichage ou de message audio, par les membres de l'organisation. Pour sa sécurité et celle des autres participants, sera refusé le départ à toute personne présentant des signes manifestes d'imprégnation alcoolique ou semblant être sous l'effet de substances susceptibles d'altérer ses capacités. En cas de besoin, il devra accepter tant avant qu'après le départ de la course de se faire examiner par un médecin, lequel pourrait constater une contreindication à la participation à la Souille, voire conclure à son inaptitude. Le participant s'engage à porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté et à prévenir les secours. Pour la sécurité de tous, il s'engage à ne pas gêner le passage éventuel des voitures de l'organisation, ni l'intervention des secours.

##### **Respect des personnes**

Le participant s'engage à se comporter dans le Village et durant la course de manière respectueuse à l'égard des membres de l'organisation, bénévoles, spectateurs, visiteurs et des autres participants. Il s'interdit de faire preuve d'agressivité ou d'adopter un comportement dangereux pour son intégrité physique ou celle des autres participants. Il s'engage à respecter les autres en ne s'autorisant aucune insulte, ni menace ou attitude ou propos dégradants ou immoraux.

##### **Respect de l'environnement**

Aux vues de la beauté du site qui nous accueille, l'ensemble des participants devra respecter l'environnement, ne rien jeter en dehors des poubelles et ne pas allumer de feu dans une zone propice aux incendies. Tout contrevenant pourra être exposé à des poursuites judiciaires.

Les Organisateur, le 25 mars 2019

## DECHARGE DE RESPONSABILITE « SOUILLE BRIARDE 2018 » appelée «convention»

La présente « convention» est conclue dans le cadre de la manifestation sportive de course nature à obstacles dénommée « SOUILLE BRIARDE 2019».

### ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

En Considération de mon inscription et de ma participation à cette manifestation :

- Je m'engage à respecter strictement les règles de sécurité et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée « SOUILLE BRIARDE 2019» portées à la connaissance de tous les participants.
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course à pieds et la course nature à obstacles, tant en loisir qu'en compétition. Je renonce donc à tout recours contre l'organisateur et je décharge l'organisation de la course ainsi que chacun des membres de l'organisation de toute obligation ou action relatives à ces blessures, même mortelles, que je pourrais subir sauf faute de l'organisateur.
- Je participe à cette manifestation sportive dénommée « SOUILLE BRIARDE 2019» de mon plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels je m'expose compte tenu de l'activité à laquelle je participe. Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie(en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès); je renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive ; je m'engage à ne pas dépasser mes propres limites physiques et à ne pas me mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de l'organisateur ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus.
- Conformément à L321- 4 du Code du Sport, j'ai la possibilité d'assurer les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à obstacles m'expose auprès de l'assureur de mon choix.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la couverture d'assurance dont je dispose. Je renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance; si ne m'assure pas, je comprends que j'assume notamment financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux, les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité.
- Je reconnais avoir lu et compris ce règlement complet de l'événement « SOUILLE BRIARDE 2019». Disponible sur le site de la course ainsi qu'au secrétariat le jour de la course et je l'accepte en tous points.
- J'ai lu attentivement la présente « convention », je la comprends entièrement et je la signe librement et volontairement.